

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2023**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**: MOULIN-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L. procuration de NICOLAI M., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., ACKER-CESARI V., GIUDICELLI PA., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT ABSENTS**: CHAMBE A., GRANDO G., ORSONIC., SECONDI P., NICOLAI M. procuration à TOMASINI L.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 08

Nbre de conseillers ayant signé : 09

Date de convocation : 22/05/2023

Date d'affichage: 22/05/2023

**Objet : Vente de la parcelle C382 lieu dit Chiola.**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'une administrée pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée C382 lieu dit Chiola afin d'optimiser l'entrée dans sa propriété, qui actuellement se fait en empiétant sur le bien de sa voisine.

Cette parcelle d'une superficie de 294m<sup>2</sup> et constituant une butte non exploitable pour tout autre projet que l'aménagement d'une entrée, a été estimé à 6 000,00 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à la vente de la parcelle C382 et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la gestion de cette affaire.

Fait et délibéré à Solaro le 26/05/2023.

Le Maire  
Guy MOULIN-PAOLI

